



Équipement §)	
Feux de route	-
Feux de croisement	-
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	-
Clignoteurs	av 1 (E)   ar 2a (E)
Catadioptres	av -   ar I (E)
Feux de gabarit	-
Feux complémentaires	2/ lampes de travail AV + 1/ AR
Eclairage plaque	-
Essuie-glace	1/ balai (pare-brise) <del>XVSS</del> sans lave-glace
Avertisseurs	-

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail	
Marque et type	CLARK-BOBCAT	6 3 1
Homologation N°	CH 5188 04	
Carrosserie	pelle	
Places	total 1	avant
Poids à vide	1770	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 7.10
Poids total		Cylindrée 1395

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* Mesure du bruit selon l'OCE : avec le véhicule en marche V-max. = 79 dB/A.
- + Variante de pneus : 7.00 - 15 6PR charge 2060 (3,2) V-max. 20 km/h voies AV = 1080 mm AR = 1080 mm
- §) Équipement : livrable sur demande avec cabine fermée; équipement OCE (2 rétroviseurs extérieurs, dégivreur ou soufflerie, essuie-glace) doit être contrôlé à l'immatriculation.  
Sortie de secours = glace arrière avec courroie de rupture du joint caoutchouc.

Feux : la hauteur des feux de position/clignoteurs est admise pour raisons techniques.

Dimensions/poids : avec pelle standard;  
lorsque le véhicule est équipé d'engins complémentaires, les dimensions et les poids doivent être contrôlés.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;
- 137/138 - signalisation jaune/noir: sur la protection des dents ou de la lame niveleuse de la pelle;
- 141 - la pelle doit être assurée par un moyen mécanique (à droite dans la cabine);  
- lors de courses de transfert, les feux, clignoteurs et catadioptres prescrits doivent être montés.

Lieu et date de l'homologation **Heimberg, 10.01.80**

Service fédéral d'homologation